

Département
Haute-Loire

Arrondissement
Le Puy-en-Velay

Commune
MOUDEYRES

**PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU
28 AOUT 2023 A 20H30**

Effectif légal du conseil municipal : 10

Nombre de conseillers présents : 6

Date de convocation : 23.08.2023

Secrétaire de séance : CHANAL Fabrice

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 09 juin 2023
2. Nomination du coordonnateur communal pour le recensement 2024
3. Avis sur adhésion de Fay sur Lignon au SGEV pour l'assainissement non collectif
4. Avis sur adhésion de Saint Arcons de Barges au SGEV pour l'assainissement non collectif
5. Effacement de dette du logement Framboise

QUESTIONS DIVERSES

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

	CELLE Éric		GENTES Laurent
	CHANAL Fabrice		GRAIL Jérôme
	DESCAMPS Véronique		PERBET Yoann

Absent(s) excusé(s) :

Absent(s) : DALENS Gérard, GIROUD Florence, ROUSSET Cédric, ROUX Élodie

1. Approbation du Procès-Verbal du conseil municipal du 09 juin 2023

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du 09 juin 2023.

2. Nomination du coordonnateur communal pour le recensement 2024

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de désigner un coordonnateur d'enquête afin de réaliser les opérations de recensement qui auront lieu du jeudi 18 janvier au samedi 17 février 2024.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide de désigner un coordonnateur d'enquête chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement qui peut être soit un élu local soit un agent de la commune.

3. Avis sur adhésion de Fay sur Lignon au SGEV pour l'assainissement non collectif

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal accepte l'adhésion de la commune de Fay sur Lignon au Syndicat de Gestion des Eaux du Velay.

4. Avis sur adhésion de Saint Arcons de Barges au SGEV pour l'assainissement non collectif

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal accepte l'adhésion de la commune de Saint Arcons de Barges au Syndicat de Gestion des Eaux du Velay.

5. Effacement de dette du logement Framboise

Monsieur le Maire donne lecture du mail en date du 30 juin 2023 du comptable public d'Yssingeaux demandant de bien vouloir éteindre des créances à la suite d'une décision juridique extérieure définitive.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal approuve l'effacement de dettes pour un montant de 187 €.

Questions diverses

- Locations communales : le gîte Framboise n'a plus de locataire, la recherche est en cours. L'ancienne école a été relouée à un couple venant du Monastier sur Gazeille, le loyer est toujours à 450 €. Un candidat souhaite reprendre la Chaumière des Saveurs, l'activité pourrait démarrer au 1^{er} octobre.
- Travaux : les travaux dans le gîte de la mairie devraient démarrer en octobre.
- Pistes forestières : après une réunion sur le terrain avec les acteurs de la Région et du CNPF, le projet d'amélioration des pistes forestières sur la vallée de l'Aubépin pourrait être subventionnable par la Région à hauteur de 80%.
- Projet Tulipes contre le cancer : les bulbes devraient être livrées semaine 39.
- Vogue : la vogue se tiendra le samedi 09 septembre. Installation à partir du vendredi et rangement le dimanche.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h40

***Le Maire
Laurent GENTES***

Le secrétaire de séance